

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

VILLE de COYE LA FORÊT



DÉCISION DU MAIRE

N° 03/2026

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire de la Commune de Coye la Forêt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20/2026 du 23 mars 2026 donnant délégation au Maire, en application de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant qu'il est nécessaire d'engager divers projets visant à l'amélioration, à la mise en conformité et à la valorisation du patrimoine communal et des équipements publics, notamment les travaux :

- Réhabilitation énergétique de la mairie
- Remplacement des huisseries de l'école du Centre
- L'extension de la bibliothèque municipale,
- Les reprises de concessions au cimetière communal,
- Passage en LED des bâtiments publics,

Considérant que les projets ont évolués depuis la décision du maire n°1 datant du 18/02/2026, il convient de revoir les différents mode de financement comme suit :

Désignation	Montant HT €	Montant TTC €	Conseil Départemental	Région	DETR	Fonds verts
Réhabilitation énergétique de la mairie :	237 397,44	332 916,29				
- huisseries	125 416,67	150 500,00				80 %
- pompe à chaleur	70 100,00	84 120,00				
- isolation par l'intérieur	89 360,26	98 296,29				
Remplacement des huisseries de l'école du Centre	41 697,88	50 037,46	27 %			
Extension de la bibliothèque AMO	115 715,07 14 404,00	138 858,09 17 285,00	27%	26%	Entre 40 et 45 %	
Reprise de concessions	84 412,55	101 295,00	27%	26%	Entre 40 et 45 %	
Passage LED - Bâtiments publics	101 615,82	121 938,98	27%	26%	Entre 40 et 45 %	

DÉCIDE

- De valider les demandes de subvention auprès des organismes désignés, selon les éléments détaillés ci-dessus.

Fait à Coye la Forêt, le 02/06/2026

Le Maire,
François DESHAYES

